

Association Refaire l'Ecole
ARLE

André Duval, 7A ch. Malvand, 1292 Chambésy

CCP 17-200790-4

www.arle.ch

Communiqué de presse

REGLEMENT DE L'ECOLE PRIMAIRE GENEVOISE

L'Association Refaire l'Ecole salue la démarche du Conseiller d'Etat Charles Beer d'avoir associé l'ARLE et la SPG à l'élaboration du règlement primaire. Un texte clair, simple et lisible vient d'être adopté par le Conseil d'Etat, qui satisfait globalement notre Association.

Ce règlement, comme demandé au soir de la votation sur les notes à l'école, respecte la lettre et l'esprit de l'initiative plébiscitée à 76 pour cent par le peuple :

- La lettre :
 - la promotion est annuelle et non automatique des élèves d'un degré à l'autre ;
 - leur évaluation est continue, chiffrée et certificative à partir de la 3^e primaire.

- L'esprit :
 - le règlement s'appuie sur des plans d'études annuels ;
 - les moyennes trimestrielles, établies sur la base des travaux notés, sont mises à la demi-note ;
 - les moyennes annuelles le sont au dixième ;
 - il y a des épreuves cantonales en fin de 2P, 4P et 6P ;
 - les normes de promotion sont fixées à 4 et des mesures d'accompagnement sont envisagées concrètement pour les promotions par tolérance ou par dérogation ;
 - la mention de promotion par tolérance ou par dérogation est explicitement inscrite dans le livret scolaire.

L'Arle souhaite vivement que les plans d'étude annuels soient diffusés dans les écoles dans le courant du mois de juin 2007.

L'Arle regrette cependant qu'une possibilité de redoublement pour des raisons liées à des difficultés dans l'apprentissage de la lecture en fin de 1 P ne soit pas explicitement mentionnée dans ce règlement. Elle aurait également souhaité qu'on envisage, clairement signalée, l'éventualité d'offrir une seconde possibilité de redoublement en division moyenne.

L'Arle se félicite cependant de voir enfin l'école primaire uniformisée à Genève. L'association reste très attachée à la lutte contre l'échec scolaire et à la mise en place des mesures d'accompagnement auxquelles le nouveau règlement fait largement mention. L'Arle voit là un sujet rassembleur susceptible de grande motivation et émulation pour tous les enseignants.

Nous nous réjouissons donc de pouvoir y travailler en respectant les positions de chacun, dans un climat que nous espérons serein et constructif.

Genève, le 4 avril 2007

Contacts : André Duval, président (078 708 10 96).
Jean Romain, porte-parole (079 391 05 16)
Jean- François Girardet, membre du comité, instituteur (076 323 53 02)